Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_020A022DB-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent :**
Délibération **N° 2024-020**	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Principal (40800) - Approbation Compte de Gestion 2023

Madame la Vice-présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion budget PRINCIPAL 2023 par le comptable assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif budget PRINCIPAL 2023. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le 20/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_020A022DB-BF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion budget Principal 2023 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif budget Principal 2023

- **Approuve** le compte de gestion PRINCIPAL 2023 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL